RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES 2027 AUX FRAIS DES SEJOURS D'HIVER, DE PRINTEMPS ET D'ETE ORGANISES A HABERE-POCHE

DÉCISION N° DM-26-353

EN DATE DU 06 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-225 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Caroline FOURNIER, adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'hiver, de printemps et d'été 2027 organisés par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'hiver organisés à Habère-Poche, du 6 au 13 février 2027 et du 14 au 21 février 2027 pour les enfants de 7 à 10 ans et de 11 à 15 ans ainsi :

Pour les enfants de 7 à 10 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	420 €	480 €	530 €	580 €	635 €	685 €	740 €	800 €	855 €	900 €	950 €

Pour les enfants de 11 à 15 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	465 €	515 €	580 €	635 €	690 €	750 €	810 €	865 €	910 €	970 €	1000 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour de printemps organisé à Habère-Poche du 3 au 10 avril 2027 pour les enfants de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans ainsi :

Pour les enfants de 6 à 10 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le	210 €	245 €	285 €	320 €	355 €	385 €	425 €	460 €	495 €	535 €	710 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261006-lmc1H14711H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/10/2026
Date de Publication : 06/10/2026

séjour											

Pour les enfants de 11 à 15 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	300 €	330 €	370 €	405 €	445 €	485 €	520 €	560 €	585 €	630 €	710 €

.

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'été organisés à Habère-Poche du 04 au 15 juillet 2027, du 16 au 27 juillet 2027 et du 28 juillet au 08 août 2027 pour les enfants de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans ainsi :

Pour les enfants de 6 à 10 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	285 €	335 €	380 €	425 €	480 €	525 €	575 €	620 €	670 €	715 €	955 €

Pour les enfants de 11 à 15 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	445 €	495 €	555 €	615 €	665 €	725 €	785 €	840 €	880 €	940 €	1010 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la jeunesse,de la citoyenneté et des relations internationales,

Signé

Caroline FOURNIER

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261006-lmc1H14711H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/10/2026
Date de Publication : 06/10/2026